



PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

CABINET DU PREFET
Pôle Sécurité - SIDPC
Bureau de la Sécurité Intérieure
PS 2009 - 300

ARRETE PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DES PERSONNES HABILITEES A DISPENSER LA FORMATION DES PROPRIETAIRES DE CHIENS DE 1ère – 2ème CATEGORIE ET DE CHIENS DANGEREUX

**LE PREFET DU PAS-DE-CALAIS
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le Code Rural,

Vu la loi n°2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux,

Vu le décret n°2009-376 du 1er avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L211-13-1 du Code Rural et au contenu de la formation,

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions de déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L211-13-1 du Code Rural,

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L211-13-1 du Code Rural,

Vu l'arrêté préfectoral n°09-10-04 en date du 06 février 2009 portant délégation de signature ;

Vu la circulaire interministérielle en date du 23 juin 2009 relative à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux,

Sur la proposition de M. le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

- A R R E T E -

Article 1^{er} : La liste des personnes habilitées à dispenser la formation des propriétaires de chiens de 1ère – 2ème catégorie et de chiens dangereux en application de l'article L 211-13-1 du Code Rural figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Lorsqu'un maire décide de faire procéder à la formation d'un propriétaire de chien dangereux, la personne habilitée à dispenser cette formation et à délivrer l'attestation d'aptitude est choisie par le détenteur de l'animal parmi les formateurs inscrits sur la liste ci-annexée.
Les frais de la formation sont à la charge du propriétaire du chien.

Article 3 : En l'absence de personnes habilitées à dispenser la formation des propriétaires de chiens de 1ère – 2ème catégorie et de chiens dangereux dans le département, il peut être recouru à un formateur inscrit sur la liste établie par la préfecture d'un autre département.

Article 4 : Monsieur le Sous-préfet, Directeur de Cabinet, M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, M. le Colonel, Commandant du Groupement de Gendarmerie du Pas-de-Calais, Monsieur le Directeur Départemental des Services Vétérinaires, Mesdames et Messieurs les Maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

ARRAS, le 02 octobre 2009

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

Signé

Ivan BOUCHIER

PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

ANNEXE : Liste des Personnes Habilités à dispenser la formation des Propriétaires de Chiens de 1ère et 2ème catégories et Chiens dangereux

Identité	Adresse Professionnelle	Commune	Tél	Diplôme – Titre - Qualité	Lieux de Formation	Commune
DEGARDIN Alain	191 rue Jean Baptiste Défernez	LIEVIN	06 07 33 10 45	Docteur Vétérinaire	14 rue Blanche Voie	ABLAIN ST NAZAIRE
PAYANCE Patrick	6 rue d'Auchy au Bois	AMETTES	06 12 58 11 47	Docteur Vétérinaire	6 rue d'Auchy au Bois	AMETTES
DENIS Yvon	CTECA - Rue des Eglantines	ARRAS	03 21 71 97 57	Moniteur de Club (CNU)	CTECA - Rue des Eglantines	ARRAS
COOL Didier	Rue Leblond - ZI	DOURGES	06 80 47 96 08	Certificat Technique 1er degré	Rue Leblond - ZI	DOURGES
DUHAMEL Rohan	15 impasse Routier	ETAPLES	03 21 84 64 18	Educateur Canin 1er degré	CECE – Av. Roger de Rocquigny	ETAPLES
BOURDEAUDUCQ Arnaud	Boulevard de la Plaine	GRENAY	06 87 72 35 00	CESCCAM	Boulevard de la Plaine	GRENAY
FLINOIS Christian	27 rue de Pau	LEFOREST	06 22 79 05 23	Moniteur de Club (CNU)	27 rue de Pau	LEFOREST
VERMOOTE Catherine	9 avenue Ferber	MARQUISE	03 21 92 89 12	Docteur Vétérinaire	9 avenue Ferber	MARQUISE
DELOUIS José	CECRO – 16 rue de la Briqueterie	SAILLY SUR LA LYS	06 21 02 18 02	Moniteur de Club (CNU)	CECRO – 16 rue de la Briqueterie	SAILLY SUR LA LYS
GALLIEZ Michel	CECRO – 16 rue de la Briqueterie	SAILLY SUR LA LYS	06 21 02 18 02	Entraîneur de Club (CNU)	CECRO – 16 rue de la Briqueterie	SAILLY SUR LA LYS
VERHAEGUE Alain	CECRO – 16 rue de la Briqueterie	SAILLY SUR LA LYS	06 21 02 18 02	Entraîneur de Club (CNU)	CECRO – 16 rue de la Briqueterie	SAILLY SUR LA LYS
CASTELEYN Damienne	CECRO – 16 rue de la Briqueterie	SAILLY SUR LA LYS	06 21 02 18 02	Entraîneur de Club (CNU)	CECRO – 16 rue de la Briqueterie	SAILLY SUR LA LYS
RACINE Dominique	CECRO – 16 rue de la Briqueterie	SAILLY SUR LA LYS	06 21 02 18 02	Entraîneur de Club (CNU)	CECRO – 16 rue de la Briqueterie	SAILLY SUR LA LYS
BOUFFART Christophe	14 chemin d'Aire	DELETTES	06 75 88 43 83	Moniteur en Education Canine 2ème degré	1 rue de St Omer	ST MARTIN D'HARDINGHEM
QUANDALLE Bénédicte	Refuge CUA – rue Jules Catoine	ARRAS	03 21 55 46 10	Brevet Technique Agricole	LEGTA – Route de Cambrai	TILLOY LES MOFFLAINES